



Maintien de salaire loi mensualisation

Par **bicoune**, le **24/11/2009** à **02:38**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si quelqu'un pourrait m'apporter une aide sur des calculs de paie pour une maladie professionnelle.

je dois déposer le dossier de ma tante au conseil des prud'hommes tout son dossier est prêt pour d'autres motifs mais je suis incapable de lui calculer les maintiens de salaire dont elle a le droit, je vous ai indiqué si dessus les éléments détaillés qui pourront vous permettre de m'apporter votre aide.

Loi de mensualisation à 90 % de janvier 2008 et de mai 2008 au 05/07/08, puis 66,66 % du 06/07/08 au 23/09/08 pas d'autres avantages dans sa convention IDCC 2596 COIFFURE 930D :

Horaire semaine 39 h = 7 h par jour

Salaire mensuel = 1800 e pour 151 h 67

Prime d'ancienneté mensuelle = 86,90 e

70 jours calendaires à 90 % du 01/01/08 au 5/07/08

70 jours calendaires à 66,66 % du 06/07/08 au 23/09/08

Mai 2008 Absence congés payés du 01/05 au 05/05 = 3 jours x 74,88 = 224,64 e

Janvier 2008 maladie du 01/01 au 25/01

Rechute maladie professionnelle à partir du 08/05/08 au 31/12/08

Indemnité congés payés du 01/05 au 05/05 = 3 jours x 74,88 = 224,64 e

IJSS brutes et nettes

Janvier = brute 624,42e
net 582,58e

Mai = brute 809,04e
net 754,84e

Juin = brute 1 344,88e
net 1 254,77e

Juillet = brute 1 396,20e
net 1 302,65e

Août = brute 1 442,74e
net 1 346,08e

Septembre = brute 1 394,41e
net 1 300,98e

Vous remerciant d'avance, de me porter secours, help my

Cordialement